



A l'arrêt sur un parking mais en tort ???????

Par **Bobdu13000**, le 12/09/2019 à 18:47

Bonjour

j'ai eu un accrochage sur un parking : je quittais ma place en marche arrière, j'avais fini de reculer, prêt à repartir en avant. Une voiture me rentre par derrière. Après discussion d'une minute, la personne repart sans me donner ses coordonnées. Un témoin a suivi la voiture et me donne sa plaque. L'assurance me dit dans un 1er temps que je dois porter plainte pour délit de fuite. Ensuite elle me dit que si je suis à l'arrêt, ce n'est plus un accident de parking avec torts à 50% pour chacun mais un accident de la route et torts à 100% pour lui. Je demande à la police de récupérer la video surveillance du parking. La police, écrit alors à l'assurance pour leur dire que j'avais fini ma marche arrière, étais bien à l'arrêt avec les feux stop allumés. Mais, et c'est là que ça devient grave, l'assurance me dit que me suis arrêté une demi-seconde avant le choc et donc je suis actif dans l'accident !!!!!!! Une précision, la personne qui a pris la fuite fait partie de la même assurance

Alors ? Des cas comme moi ? J'ai tort ??? Que dois-je faire ??

Combien de temps j'aurais du m'arrêter pour être bien à l'arrêt ? 1s, 2s, 3h ????

Merci

Par **martin14**, le 12/09/2019 à 21:14

Bjr,

Rien ne vous oblige à accepter le partage des torts ... même si chacun se doute bien que vous allez accepter ... n'est-ce pas .. ?

Par **Bobdu13000**, le 12/09/2019 à 23:42

Non, je vais contester. Je suis à l'arrêt comme le prouve la vidéo et le rapport de la police

Par **martin14**, le 13/09/2019 à 04:51

Tenez-nous au courant des suites de votre contestation ...